

Compte-rendu du Conseil municipal du 12 août 2021 – 19H00

PRESENTS: ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, M. CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, ROCHAS Alain

<u>EXCUSES</u>: PRAT Denis (pouvoirs donnés à Richard ACHIN), HELSEN Véronique (pouvoirs donnés à Richard MAGNAN), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à Thierry CATELAN)

ABSENTS: GALLAND Daniel

Délibération pour retenir l'architecte en charge de nous accompagner sur le projet d'extension de l'école

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour retenir un architecte afin de réaliser le projet d'extension de l'école. Monsieur le Maire indique que parmi les quatre entreprises sollicitées, une seule offre a été remise. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'atelier d'architecture « D'ores et déjà » avec des honoraires fixés à 12% du coût des travaux pour les missions de base sans seuil minimum ou maximum. Le coût des missions complémentaires est un forfait à hauteur de :

- DIA: 3400€ HT - SSI: 2000€ HT - OPC: 3400€ HT

Délibération pour retenir l'architecte en charge de nous accompagner sur le projet d'extension du bâtiment des services techniques

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour retenir un architecte afin de réaliser le projet d'extension du bâtiment des services techniques.

Monsieur le Maire indique que parmi les quatre entreprises sollicitées, une seule offre a été remise. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la proposition de l'atelier d'architecture « D'ores et déjà » avec des honoraires à hauteur de 8% du coût des travaux pour les missions de base sans seuil (minimum ou maximum). Le coût des missions complémentaires est par contre forfaitaire à hauteur de :

DIA: 2100€ HT
 SSI: 2000€ HT
 OPC: 3400€ HT

> Délibération pour retenir le prestataire fournisseur des panneaux et des plaques de rue dans le cadre de l'adressage

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour retenir un prestataire fournisseur des panneaux et des plaques de rue dans le cadre de l'adressage. Monsieur le Maire présente les cinq offres reçues. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise Rochetaillée pour fournir les panneaux et les plaques de rue dans le cadre de l'adressage



L'entreprise fournira des plaques, panneaux et numéros en émail de couleur crème ivoire avec le logo de la commune*. Le devis nécessite d'être affiné avec la finalisation du travail sur l'adressage pour connaître le nombre exact de plaques de maison.

Délibération pour l'attribution des subventions 2021 aux associations communales suite au travail de la commission Vie associative (Réunion du 10 aout à 19 heures).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des Associations, étudiées en commission lors d'une réunion de travail le 10 août 2021. Il précise que ces demandes concernent les associations qui ne bénéficient pas de l'aide de la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder des subventions à 14 associations pour un montant total de 8 385.00€.

Délibération pour le contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire rappelle que l'équipe enseignante a demandé la création d'un deuxième poste d'ATSEM pour la rentrée prochaine 2021. La situation financière de la commune ne permettant pas le financement d'un nouveau poste d'ATSEM, la mairie s'est renseignée sur les contrats aidés. Le contrat d'apprentissage permet à la fois à un jeune de se former et à l'employeur de bénéficier d'aides de l'Etat. Monsieur le Maire propose de recruter une personne en contrat d'apprentissage Petite Enfance pour offrir à un jeune la possibilité de se former et pour soutenir l'ATSEM en poste. La durée du contrat d'apprentissage est de deux ans, la personne alterne entre terrain professionnelle et formation. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de recruter une personne en contrat d'Apprentissage Accompagnement Educatif Petite Enfance pour une durée de deux ans

Délibération pour les contrats de travail des agents de l'école

Le recrutement d'un contrat d'apprentissage nécessite la révision du tableau des emplois validé le 22.04.2021 (cf Délibération 272021). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter un poste pour l'école en contrat d'apprentissage dans le tableau des emplois.

Questions diverses:

Projet Espace cinéraire dans chacun des trois cimetières par ECA Columbariums

Monsieur le Maire présente les propositions d'ECA Colombariums pour installer un colombarium dans les trois cimetières de la commune. L'idée est de solliciter les financeurs avec ce dossier en y ajoutant la création d'un caveau pour la commune dans le cimetière de Chauffayer.

- Projet Godemar (Point sur l'évènement)
 Monsieur le Maire rappelle que le vernissage se tiendra le 14 août à 18h30. Les expositions et rencontres se feront à Aubessagne à la salle polyvalente de Chauffayer du dimanche 15 au jeudi 19 août inclus. 15 livres ont été achetés à cette occasion.
 - Point sur Projet Festival de Musique avec trois partenaires (B.Vincent et son association, Joie et Soleil, Traditions Champsaur Valgaudemar) et répartition de la distribution des affiches



La commune est dans l'obligation d'annuler la fête prévue à Chauffayer pour respecter les dernières mesures sanitaires. Seule la fête de la musique prévue le vendredi 27 août pourra être maintenue.

Motion de soutien à la Fédération des communes forestières

Monsieur le Maire présente le courrier de l'ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne) et la motion de la fédération nationale des communes forestières qui demandent l'annulation de la contribution complémentaire des communes forestières exigée par le ministère de l'agriculture. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à exprimer leur positionnement sur ce sujet. Le conseil municipal accepte de soutenir cette motion, une délibération en ce sens sera donc présentée au prochain conseil municipal.

• Embauche de Loïc Boisset à compter du 9 août 2021 en remplacement d'olivier Pauliat

Monsieur le Maire présente Loïc Boisset qui a rejoint l'équipe municipale en août.

• T,2 du RDC à côté de l'agence postale disponible à compter du 1er octobre 2021

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de résiliation du bail, la mairie s'est chargée de publier l'offre de logement sur le Bon coin. Plusieurs candidatures ont à cette date déjà été envoyées. Le choix du prochain locataire sera étudié lors de la prochaine séance.

• Secrétariat mairie ouvert jusqu'à 19h le jeudi

Monsieur le Maire informe que la mairie est désormais ouverte jusqu'à 19h tous les jeudis. L'objectif est de permettre aux personnes qui travaillent et ne sont disponibles que tard le soir, de pouvoir mener plus facilement leurs démarches administratives. L'information va être diffusée sur le site internet de la commune.

- Autres questions
- Echanges sur les travaux de l'école :
 Monsieur le Maire informe que les travaux ont bien avancé et que tout sera prêt pour la rentrée.
- Compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme)
 Monsieur le Maire informe que cette compétence demeure communale suite au positionnement de plusieurs communes du territoire dont Aubessagne
- Courrier à la Préfecture concernant l'ACCA de St Eusèbe
 Monsieur le Maire demande à Madame La Préfète d'arbitrer une situation conflictuelle entre deux équipes de chasse sur l'ACCA de Saint Eusèbe

Le secrétaire de séance, Serge BLANC Le Maire Richard ACHIN